

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Lise HOUSSEAU, Maire de la commune de SOREZE.

Présents : Mmes Marie-Lise HOUSSEAU, Caroline MARCHAND, Laurence TOUREZ, Angélique CABESTANY, Maryvonne COMBRET, Isabelle ESCANDE, Annick SCOTTO, MM. Alain SCHMIDT, Christian AUSSENAC, Guillaume ALBERT, Abdel Hakim EL AYADI, Marc DURAND, Thierry POUVREAU, Jacques ROSSELLO.

Ayant donné procuration : Guanaëlle CASTEL à A. CABESTANY, Lisette GRANDAZZI à M. COMBRET, Marteen DOUZE à M. DURAND, André SOULARD à C. AUSSENAC, Hervé VERDOUX à A. SCHMIDT.

Absents excusés : Nathalie BONED, Séveryne LEPETIT, Catherine MOULHERAT, Michel VERGNES.

Abdel Hakim EL AYADI a été élu secrétaire.

➤ Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

D 2024-001 DETR Aménagement - sécurisation de la Rue des Jardins

VU la circulaire de Monsieur le préfet du Tarn du 01 décembre 2023 relative à la mise en place de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2024.

CONSIDÉRANT que l'aménagement/ sécurisation de la rue des Jardins entre dans la catégorie des opérations éligibles au titre de la D.E.T.R.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

⇒ **DÉCIDE** de solliciter auprès de Monsieur le préfet du Tarn une subvention pour l'aménagement et la sécurisation de la rue des Jardins au titre de la D.E.T.R., **catégorie 1 : Soutenir les projets contribuant au développement durable : travaux de sécurisation à l'intérieur des villages ;**

⇒ **APPROUVE** les travaux précités pour un montant de 202 791,90 € H.T. suivant l'estimatif du Cabinet VALORIS ;

⇒ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

- État : 60 837,35 € (30%)
- Département du Tarn : 11 195,50 € acquis soit 5,5 %
- Amendes de police 16 180 € acquis soit 7.9 %
- Autofinancement : 114 578.44 € (soit 56.6%)

D2024-002 Signature de la convention École & Cinéma

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la politique initiée par les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, le Département du Tarn, la Direction régionale de l'action culturelle Occitanie et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public ;

CONSIDÉRANT qu'ils ont chargé, par convention triennale, la structure culturelle Média-Tarn de la coordination générale de l'action « Plan Ciné-Tarn » déclinée en différentes opérations départementales dont celle dite École et cinéma ;

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'année scolaire 2023-2024, s'ajoute celle dite Maternelle au cinéma ;

CONSIDÉRANT qu'une convention vient fixer les modalités de mise en œuvre d'une Contribution financière municipale annuelle visant à assurer une participation financière des communes aux coûts de gestion et d'organisation des opérations École et cinéma et Maternelle au cinéma coordonnées par la structure Média-Tarn ;

CONSIDÉRANT que cet engagement de la Commune se traduit par le versement à Média-Tarn d'une Contribution financière municipale annuelle fixée à 1,50 € par élève inscrit à l'opération École et cinéma et par an et à 1 € par élève inscrit à l'opération Maternelle au cinéma et par an.

VU le nombre d'élèves en maternelle s'élevant à 63 et à 137 pour celui du primaire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

⇒ DÉCIDE d'adhérer à la convention pour l'opération École et cinéma pour laquelle la commune participera à hauteur de 63 € pour les élèves de maternelle et à 205,50 € pour les élèves du primaire soit 268,50 € ;

⇒ AUTORISE Madame la Maire à signer la convention à intervenir pour l'année 2023-2024.

D2024-003 Convention d'implantation de clou ICE avec l'Agence Française du chemin de Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que la Commune de Sorèze a obtenu en juin 2023 le Label Commune Halte sur le Chemin de Compostelle en France sur la via Tolosana-GR653 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce label la commune s'est engagée à implanter sur le GR653, 21 clous de jalonnement dans le Bourg ;

CONSIDÉRANT que l'implantation des clous participe à la démarche de qualification du tracé du *chemin de Saint-Jacques* dans un centre urbain mettant en scène un parcours urbain qualitatif destiné aux visiteurs, touristes, promeneurs, randonneurs ou pèlerins, en reliant des monuments significatifs du patrimoine jacquaire dans un centre historique. Le clou qualifie le tracé du sentier de randonnée en espace urbain et renforce son balisage et sa lisibilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

⇒ DÉCIDE l'implantation de 21 clous de jalonnement de l'itinéraire culturel européen Chemin de Saint-Jacques de Compostelle ;

⇒ AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec l'Agence Française des Chemins de Compostelle.

D2024-004 Bail de location garage 4 rue des écoles SCI d'en Bounet -Teste Jean

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite de louer le local garage situé 4 rue des Ecoles appartenant à la SCI d'En Bounet, représentée par M. Jean TESTE à compter du 01 février 2024.

CONSIDÉRANT que la location de ce local garage permettrait à la commune de disposer d'un lieu où les associations soréziennes pourraient entreposer divers matériels leur appartenant ;

CONSIDÉRANT que le montant de la location est fixé à 180 € par mois et sera payé trimestriellement par la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

⇒ ACCEPTE à compter du 01 février 2024 de louer le local garage situé au 4 rue des écoles pour permettre aux associations soréziennes de stocker du matériel leur appartenant ;

⇒ AUTORISE Madame la Maire à signer le bail à intervenir avec la SCI d'En Bounet pour la location du local garage situé au 4 rue des Écoles ;

D2024-005 Renouvellement de la ligne de trésorerie avec la banque postale

Madame la Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000€.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale (annexée à la présente délibération dont elle fait partie intégrante) et après en avoir délibéré :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

⇒ DÉCIDE de

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages

Montant maximum	250 000 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	€STR + marge de 1.490 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Trois semaines après l'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 19 mars 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	250.00 €, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat 0.100% du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non-utilisation	0.240% du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

→ Journée de grève éducation nationale Jeudi 1^{er} février 2024

L'ensemble de l'équipe enseignante et le personnel ATSEM ayant prévenu le 29/01/2024 de suivre le mouvement de grève le 01/01/2024, un service minimum d'accueil sera mis en place uniquement pour les élèves de primaire. Il n'y aura pas de service cantine ni de service transport le midi. Aucun accueil périscolaire sur les trois temps de la journée ne sera assuré (matin, midi et soir). Afin de ne pas pénaliser les parents, le repas de la cantine ne sera pas facturé.

→ Projet de plantations d'arbres à l'école

Laurence Tourez donne rendez-vous le Mardi 30 janvier à l'école pour planter des arbres avec les élèves et les enseignants. Ce projet est à l'initiative de l'association Vert Ici et en partenariat avec l'association « Arbres et Paysages du Tarn » qui fournit les plans d'essences locales et les conseils de suivi des plantations, des représentants du Crédit Agricole financeurs du projet seront également présents. La préparation de l'espace vert a été assurée par les agents de la commune.

→ Angélique Cabestany demande s'il est possible de demander au SIPOM la mise en place d'un container jaune supplémentaire pour les habitants de la Jonquerie.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.

**Madame la Maire
Marie-Lise HOUSSEAU**



**Le secrétaire de séance
EL AYADI Abdelhakim**

